

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

COGEFI PROSPECTIVE (ISIN part P : FR0010762518) | CET OPCVM EST GÉRÉ PAR COGEFI GESTION

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

L'objectif de gestion de l'OPCVM vise à réaliser une performance supérieure à l'Indice STOXX Europe Total Market Small EUR (CH0011440150), dividendes nets réinvestis, sur un horizon de placement supérieur à 5 ans, en diversifiant les investissements sur les différentes zones géographiques mondiales au travers de placements qui intègrent de façon prépondérante des sociétés de petites et moyennes capitalisations, éligible au Plan d'Epargne en Actions (minimum 60% de l'actif net).

La réalisation de l'objectif de gestion de COGEFI PROSPECTIVE s'appuie sur une sélection des actions dite de « stock picking », c'est-à-dire une sélection valeur par valeur de tous secteurs obtenue après une analyse fondamentale. Nous attachons une importance particulière à l'analyse de la rentabilité des capitaux investis et aux sources d'une croissance durable.

L'OPCVM est classé « Actions internationales ». L'exposition globale du portefeuille aux marchés actions de toutes zones géographiques pourra varier de 60% à 110% de l'actif net par le biais d'investissements en actions et/ou en OPC actions, des instruments dérivés simples et des instruments intégrant des dérivés simples. Toutefois l'exposition aux marchés actions autres que ceux de l'Union Européenne sera limitée à 25% maximum de l'actif net, dont 10% maximum sur les marchés émergents.

Le fonds pourra être investi à hauteur de 100% maximum de son actif net en actions de petites capitalisations (« small caps »).

L'OPCVM est éligible au PEA, son actif est en permanence investi à hauteur de 75% minimum en titres éligibles au PEA.

Le FCP peut être exposé au risque de change jusqu'à 75% de son actif net sur des devises de l'Union européenne ou hors Union européenne. L'exposition du Fonds au risque de change lié aux devises des pays émergents sera toutefois limitée à 10% de l'actif net.

L'OPCVM peut faire appel de façon accessoire à des instruments du marché monétaire et obligataire ou à des titres de créances négociables dont l'échéance maximum sera de 3 mois. Pour les produits de taux et instruments du marché monétaire, il n'y a pas de règle de répartition stricte entre dette publique et dette privée. Les titres court terme, choisis selon les analyses de la société de gestion, bénéficient éventuellement d'une notation Standard & Poor's court terme AAA minimum ou notation équivalente dans une autre agence de notation. Le fonds n'aura pas recours aux titres spéculatifs (« High Yield »).

La société de gestion ne recourt pas exclusivement ou mécaniquement à ces notations mais peut en tenir compte dans sa propre analyse, au même titre que

d'autres éléments, afin d'évaluer la qualité de crédit de ces actifs et de décider le cas échéant de leur acquisition ou de leur vente.

Le fonds n'investira pas en obligations convertibles.

Le FCP peut investir jusqu'à 10% maximum de son actif net en parts ou actions - d'OPCVM de droit français et/ou européen, - de FIA de droit français et/ou européen (fonds d'investissement à vocation générale).

Le FCP pourra investir dans des OPC actions, obligataires ou diversifiés pour répondre à l'objectif de gestion, et des OPC monétaires pour gérer la trésorerie.

Ces OPC peuvent être gérés par Cogefi Gestion ou d'autres entités de gestion, y compris des sociétés liées. La sélection des OPC sera réalisée, par catégorie, de manière discrétionnaire selon des critères qualitatifs et quantitatifs.

Le fonds ne détiendra pas de fonds d'investissement de droit étranger.

Afin de réaliser son objectif de gestion, le FCP pourra prendre des positions sur des instruments financiers à terme, négociés sur des marchés réglementés et organisés, français ou européens, en vue de couvrir le portefeuille action ou bien de s'exposer davantage à cette classe d'actifs, dans la limite d'un engagement maximum de 110% de l'actif net.

Les sommes distribuables du fonds seront intégralement réinvesties.

L'investissement en titres intégrant des dérivés simples ne dépassera pas 5% de l'actif net du fonds.

Le Fonds n'aura recours ni Total Return swaps (TRS), ni aux Contingent Convertible Bonds (CoCos).

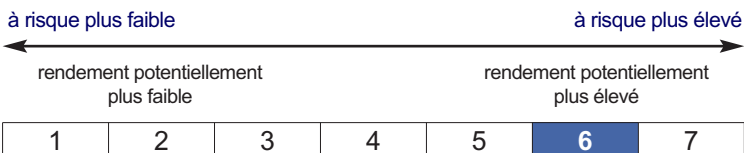
L'investisseur pourra obtenir sur simple demande un remboursement chaque jour ouvré. Les demandes de souscription et de rachat sont centralisées chaque jour de bourse ouvré avant 11 heures auprès de notre dépositaire, CACEIS BANK et sont exécutées sur la prochaine valeur liquidative calculée sur les cours de clôture du jour de centralisation bourse de Paris (J). L'attention des porteurs est attirée sur le fait que leur commercialisateur peut appliquer une heure limite antérieure à celle mentionnée ci-dessus.

Les porteurs peuvent obtenir toute information concernant l'OPCVM auprès de la société de gestion.

Recommandation : Ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 5 ans.

Ce fonds ne peut être souscrit par des US Persons ou assimilés.

PROFIL DE RISQUE ET RENDEMENT



L'OPCVM se situe actuellement au niveau « 6 » de l'indicateur synthétique de risque, du fait de son exposition sur le marché des actions françaises de petites et moyennes capitalisations de tous secteurs.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de votre OPCVM.

Il n'est pas certain que la catégorie de risque demeure inchangée, le classement de l'OPCVM étant dès lors susceptible d'évoluer dans le temps.

La catégorie la plus basse n'est pas synonyme d'investissement sans risque.

L'OPCVM n'est pas garanti en capital.

L'OPCVM peut également être exposé au risque suivant non pris en compte par l'indicateur de risque :

Risque de liquidité :

Le fonds peut s'exposer à un risque de liquidité si une part des investissements est réalisée dans des instruments financiers par nature suffisamment liquides, mais néanmoins susceptibles dans certaines circonstances, d'avoir un niveau de liquidité relativement faible, au point d'avoir un impact sur le risque de liquidité de l'OPCVM dans son ensemble.

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

FRAIS PONCTUELS PRÉLEVÉS AVANT OU APRÈS INVESTISSEMENT

Frais d'entrée	2.00%
Frais de sortie	Néant

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas, vous pouvez donc payer moins. Vous pouvez obtenir de votre conseil ou de votre distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

FRAIS PRÉLEVÉS PAR L'OPCVM SUR UNE ANNÉE

Frais courants	3,69% de l'actif net
----------------	----------------------

Le pourcentage indiqué se fonde sur les frais de l'exercice précédent clos le **31/12/2021**. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.

Les frais courants ne comprennent pas :

- les commissions de surperformance
- les frais d'intermédiation, à l'exception des frais d'entrée et de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre OPCVM.

FRAIS PRÉLEVÉS PAR L'OPCVM DANS CERTAINES CIRCONSTANCES

Commission de surperformance	20% TTC de la performance annuelle du Fonds au delà du STOXX Europe Total Market Small EUR , dividendes nets réinvestis.
------------------------------	---

Calcul de la commission de surperformance :

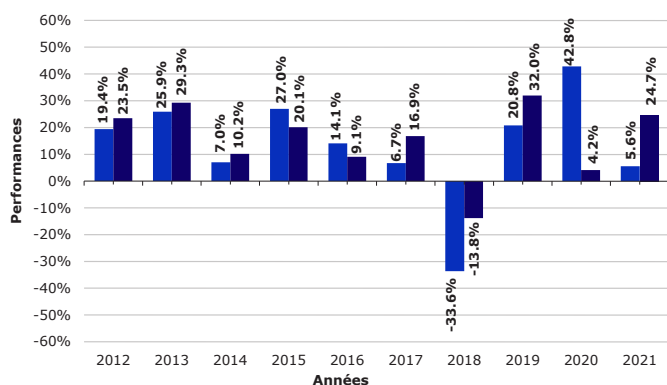
La première période de référence débutera le 01/05/2020 et se terminera le 30/04/2021.

Chaque période de référence suivante débutera le 01/05 pour se terminer le 30/04 de chaque année.

Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur les frais, dans la rubrique Frais et Commissions du prospectus qui est disponible auprès de Cogefi Gestion - 11, rue Auber - 75009 Paris - www.cogefi.fr y compris des informations sur les commissions de performance et leur mode de calcul.

A compter du 03/01/2022, toute sous-performance du fonds par rapport à l'actif de référence est compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles. A cette fin, la durée cible de la période de référence de la performance pourrait être de cinq ans.

PERFORMANCES PASSÉES



■ Cogefi PROSPECTIVE - Part P

■ Indicateur de référence

Les performances ont été réalisées dans des circonstances qui ne sont plus d'actualité, suite à la modification de la politique d'investissement à compter du 2 mai 2017.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps.

Les performances annuelles de l'OPCVM et celles de l'indicateur de référence sont calculées dividendes nets réinvestis et tiennent compte de l'ensemble des frais et commissions payés.

La part P a été créée en décembre 1997.

Les performances présentées ont été calculées en EUR.

L'indicateur de référence est le STOXX Europe Total Market Small EUR div. nets réinvestis depuis le mai 2017, CAC Mid & Small div. nets réinvestis avant cette date.

INFORMATIONS PRATIQUES

Nom du dépositaire : CACEIS BANK France

Lieu et modalités d'obtention d'informations sur l'OPCVM : De plus amples informations sur l'OPCVM, copie de son prospectus, de son dernier rapport annuel et de tout document semestriel ultérieur, rédigés en français, et les modalités de souscription et rachat, sont disponibles gratuitement auprès de COGEFI Gestion - 11, rue Auber - 75009 Paris - www.cogefi.fr.

Lieu et modalités d'obtention d'autres informations pratiques notamment la valeur liquidative : La valeur liquidative est disponible sur le site internet www.cogefi.fr et est communiquée à toute personne qui en fait la demande à COGEFI Gestion - 11, rue Auber - 75009 Paris - +33 1 40 06 02 22.

Fiscalité : Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts d'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès de votre conseiller fiscal habituel. Nous attirons votre attention sur le fait que la législation fiscale de l'État membre d'origine de l'OPCVM peut avoir une incidence sur la situation fiscale personnelle de l'investisseur.

Catégorie de parts : Cet OPCVM est constitué d'autres types de parts, les informations concernant les autres parts peuvent être obtenues auprès de COGEFI Gestion.

Le détail de la politique de rémunération est disponible gratuitement en version papier sur demande de l'investisseur auprès de Cogefi Gestion - 11 rue Auber - 75009 PARIS.

La responsabilité de Cogefi Gestion ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Cet OPCVM est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers.

Cogefi Gestion est agréée par la France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 27/01/2022.